

## REGLEMENT DU TOUR METROPOLE NICE COTE D'AZUR

### **ARTICLE 1 : DEFINITION**

Le Tour Métropole Nice Côte d'Azur 2018 est une épreuve cycliste qui se déroulera du 17 au 23 Juin 2018 et empruntera principalement les routes de la Métropole Nice Côte d'Azur, de l'Italie voisine et des Alpes de Haute Provence.

Le Tour Métropole Nice Côte d'Azur est organisé par **l'Association Nice Côte d'Azur Sports Section Cyclisme**, en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur.

L'épreuve est conforme à la réglementation des épreuves cyclistes en France.

### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le Tour Métropole Nice Côte d'Azur est ouvert aux coureurs cyclistes, cyclotouristes et cyclosportifs de toutes nationalités, licenciés ou non licenciés, âgés au minimum de 18 ans au 1<sup>er</sup> jour de l'épreuve.

Pour les licenciés et conformément à l'article L.231.3 du Code du Sport du 5 avril 2006 (loi relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte anti-dopage), la participation au Tour Métropole Nice Côte d'Azur est subordonnée à la présentation d'une licence sportive (FFC, FFTri, FSGT, FSCF et UFOLEP), portant attestation de délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication au cyclisme en compétition. Les coureurs porteurs d'une licence « compétition » auprès des fédérations françaises FFC, FFTri, FSGT, FSCF et UFOLEP, devront envoyer une photocopie de leur licence pour valider définitivement leur inscription (licence 2018 faisant clairement apparaître la mention « cyclisme » ou « cyclosport »). Tous les autres participants (licenciés FFCT ou à toute fédération non citée précédemment, licenciés à une fédération étrangère, non licenciés) devront envoyer l'original d'un certificat médical portant la mention "ne présente pas de contre-indication à la pratique du cyclisme " et datant de moins d'un an au 17 Juin 2018. Chaque participant devra également remplir et envoyer à l'organisation une fiche médicale contenant l'ensemble des informations nécessaires dans le cadre d'une intervention d'urgence au cours de la course.

Chaque participant reconnaît que cette épreuve requiert un entraînement minimum et qu'il doit être apte médicalement pour y participer. En acceptant les conditions d'inscription, chaque participant assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets aller ou retour de cette manifestation ou durant la manifestation. Chaque participant assume également les risques inhérents à une telle épreuve tels que, de manière non-exhaustive, les accidents avec les autres participants, les intempéries, les conditions de circulation routière.

### **ARTICLE 3 : CHALLENGE**

Le Tour Métropole Nice Côte d'Azur est une épreuve cycliste à étapes. Un chronométrage sera effectué sur les ascensions de 2 cols par jour. Ce chronométrage n'aura qu'une valeur indicative. Un classement par catégorie d'âge et de sexe aura lieu chaque soir au débriefing. Des récompenses seront distribuées à cette occasion.

## **ARTICLE 4 : EQUIPEMENT OBLIGATOIRE**

Pour participer au Tour Métropole Nice Côte d'Azur, le port du casque à coque rigide est obligatoire et chaque participant s'engage à le garder tout au long des 7 étapes.

## **ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS**

Les dossiers d'inscriptions sont à remplir soit sur internet à l'adresse suivante : [www.metropolenicecotedazursports.com](http://www.metropolenicecotedazursports.com), soit en retournant la fiche d'inscription de la plaquette programme du Tour, accompagné de la totalité des droits d'engagement (1 à 3 chèques) à l'adresse postale suivante : Association Nice Côte d'Azur Sports, 28 rue Tonduiti de l'Escarène, 06 000 Nice.

Le participant reçoit ensuite, par e-mail une confirmation de son inscription, un numéro de dossier et un échéancier éventuel de son paiement.

Pour être valide, le bulletin d'inscription devra être totalement renseigné, y compris ses annexes, et le règlement des frais totalement effectué.

Aucune confirmation d'inscription ne sera envoyée tant que le dossier du coureur ne sera pas complet.

Le participant devra retirer son numéro d'engagement en main propre sur le Village du Tour.

## **ARTICLE 6 : DROITS D'INSCRIPTIONS**

Le montant de l'inscription 2018 est réparti suivant trois formules :

### **Pack ECO : 990 €**

Le pack comprend :

- . Un sac de voyage (120 litres) ;
- . Un maillot de vélo aux couleurs du TMNCA ;
- . Un tee-shirt « finisher » et une médaille, le cas échéant ;
- . Un dossard ;
- . Une plaque de cadre avec puce électronique intégrée ;
- . Le transport du sac de voyage officiel, du départ à l'arrivée de chaque étape ;
- . L'assistance technique \*\* en course et au village ;
- . L'assistance médicale 24h / 24h ;
- . La présence de signaleurs au bord du parcours ;
- . La présence de voitures sécurité au sein du peloton (dont un bus « balais » en fin de peloton) ;
- . Un système de chronométrage pour les montées de cols à chaque étape ;
- . L'établissement d'un classement quotidien par âge et par sexe pour le chrono des cols ;
- . L'organisation d'une cérémonie quotidienne de remise de prix ;
- . La présence de postes de ravitaillement (solides, liquides, produits énergétiques) sur chaque étape ;
- . La présence d'un espace réservé pour les féminines sur chaque poste de ravitaillement ;
- . Une collation à l'arrivée de chaque étape et un apéritif convivial après le briefing sécurité ;
- . Un briefing sécurité en fin de chaque après midi portant sur la journée du lendemain ;
- . L'accès au parc à vélos sécurisé à l'arrivée de chaque étape ;
- . L'accès à des douches chaudes à l'arrivée de chaque étape ;
- . Un road book détaillé de la course et des 7 étapes (version numérique) ;

- . La consultation des vidéos quotidiennes (lors du briefing sécurité) ;
  - . Une médaille et/ou un prix souvenir offerts à chaque participant franchissant la dernière ligne d'arrivée au sommet du col de Vence ;
  - . Un apéritif d'honneur offert par la ville de Vence en centre ville en fin d'étape du 23 juin 2018 ;
  - . Un diplôme personnalisé téléchargeable ;
  - . La participation à la grande soirée de clôture, promenade des Anglais ;
  - . L'hébergement en pension complète dans des hôtels sélectionnés par l'organisation (6 nuitées en chambres multiples) ;
- \*services et options supplémentaires payantes (à la demande et sur réservation)
  - \*\*fournitures et pièce de rechange à votre charge

### **Pack ESSENTIEL : 1 390 €**

- . Le pack ECO, plus :
- . Une séance de cryothérapie ;
- . Un cuissard ;
- . Deux séances de massage ;
- . L'hébergement en pension complète dans des hôtels sélectionnés par l'organisation (7 nuitées en chambre double 2 étoiles minimum)

### **. Pack PREMIUM : 1 990 €**

- . Le pack ECO, plus :
- . Séances de cryothérapie à la demande ;
- . Séances de massage à la demande ;
- . Essais de vélo à la demande ;
- . Prise en charge, dès l'aéroport ou la gare S.N.C.F., par un véhicule du T.M.N.C.A. ;
- . Un maillot, deux cuissards, deux paires de chaussettes ;
- . Un service linge ;
- . Chaque soir, une analyse personnalisée de l'étape du jour par nos ambassadeurs ;
- . L'hébergement en pension complète dans des hôtels sélectionnés par l'organisation (8 nuitées en chambre double 3 étoiles minimum)

Les participants qui le souhaitent peuvent être accompagnés. Cette possibilité est ouverte exclusivement aux packs Essentiel et Prémium.

### **Accompagnant ESSENTIEL : 549 €**

- Petit déjeuner
- Plateau repas (midi)
- Repas du soir
- Hébergement

### **Accompagnant PREMIUM : 749 €**

- Petit déjeuner
- Plateau repas (midi)
- Repas du soir
- Hébergement

**Le Transport des accompagnants et leurs bagages ne sont pas pris en charge par l'organisation**

## **ARTICLE 7 : ANNULATION D'INSCRIPTION**

En cas d'annulation totale de l'inscription du fait du participant, les modalités de remboursement sont les suivantes :

Avant le 1er Avril 2018, remboursement de 80 % de l'inscription

Avant le 1er Mai 2018, remboursement de 50 % de l'inscription

Avant le 1er Juin 2018, remboursement de 30 % de l'inscription

Au 1<sup>er</sup> Juin 2018, l'inscription est acquise et ne peut plus faire l'objet d'un remboursement.

En cas d'annulation totale de l'inscription du fait de l'organisateur, l'AMNCAS informera l'utilisateur et le remboursera de la totalité des sommes versées.

## **ARTICLE 8 : RETRAIT DU NUMERO D'ENGAGEMENT**

Le numéro d'engagement sera à retirer au Village du TMNCA le samedi 16 Juin 2018, sur présentation de la confirmation d'inscription et d'une pièce d'identité. Aucun numéro ne sera expédié par courrier. Chaque participant devra impérativement venir retirer son numéro en main propre. Il lui sera remis son numéro, sa plaque de cadre, son sac pour les effets personnels et son road Book.

## **ARTICLE 9 : SECURITE COURSE**

Le parcours du Tour Métropole Nice Côte d'Azur ne sera pas privatisé. Cependant les cyclistes bénéficieront de l'encadrement mis en place par l'organisation. Les carrefours stratégiques seront sécurisés, un signalement sera mis en place sur tout le parcours, des signaleurs seront disposés aux endroits délicats. Sur certaines étapes le Tour bénéficiera du soutien de la police locale pour sécuriser le peloton. Certaines étapes débuteront en convois sécurisé jusqu'au départ réel.

Les accompagnants éventuels des coureurs ne devront en aucun cas se situer dans la caravane du peloton.

## **ARTICLE 10 : SECURITE MEDICALE**

Une voiture médicale sera présente tout au long des étapes et prête à intervenir en urgence, en cas de besoin. Elle sera composée de 2 pompiers et de moyens d'interventions 1<sup>er</sup> secours.

## **ARTICLE 11 : ABANDON DES PARTICIPANTS**

**Abandon au cours d'une étape :** Si un coureur connaît une défaillance au cours d'une étape, il pourra profiter du véhicule balai pour rejoindre l'arrivée dans les meilleures conditions. Ce coureur sera autorisé à repartir le lendemain matin s'il le souhaite.

**Non-présentation au départ :** Si un participant ne souhaite pas prendre le départ d'une étape pour une raison médicale ou mécanique mais qu'il souhaite néanmoins poursuivre la course le ou les jours suivants, il devra se rendre par ses propres moyens au départ de l'étape suivante.

**Abandon définitif :** En cas d'abandon définitif, le participant devra prendre totalement en charge son rapatriement vers sa destination choisie. L'organisation l'assistera afin de trouver l'option la plus adaptée à la situation.

## **ARTICLE 12 : TRANSPORT BAGAGES**

Lors du retrait de votre numéro d'engagement à Nice, l'organisation remettra au participant le sac officiel du TMNCA. Ce sac sera marqué avec le nom et le numéro d'engagement de chaque cycliste. Ce sac officiel pourra être acheminé par l'organisation de la ville de départ à la ville d'arrivée de chaque étape. Aucun autre bagage ne sera pris en charge par l'organisation.

Dans la mesure où l'organisation ne peut pas contrôler le contenu du sac officiel de chaque participant, aucune réclamation ne pourra être faite. En aucun cas, la responsabilité de l'organisation ne pourra être engagée. Chaque coureur restera responsable du contenu de son sac, y compris pendant les étapes.

## **ARTICLE 13 : BRIEFINGS**

Chaque jour un briefing sera organisé par l'organisation pour présenter l'étape du lendemain. La présence des participants est nécessaire à ce briefing.

## **ARTICLE 14 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

En s'inscrivant au Tour Métropole Nice Côte d'Azur, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. Il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que se soit (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours, sous peine de disqualification ferme et définitive. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Des contrôles volants seront effectués sur les parcours.

## **ARTICLE 15 : ASSURANCE**

**Responsabilité Civile :** Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation et celle de tous les participants du Tour Métropole Nice Côte d'Azur.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la course, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs.

**Individuelle Accidents :** Tous les participants du Tour Métropole Nice Côte d'Azur, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire de façon personnelle une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu lors d'une étape du Tour Métropole Nice Côte d'Azur.

**Assurance annulation:** Chaque participant peut souscrire à une assurance annulation personnelle s'il le désire.

**Domage matériel :** L'organisation décline toutes responsabilités en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants. Le contrat d'assurance de l'organisation ne couvre pas les dommages que pourraient subir le cycle et/ou l'équipement de chaque participant en cas de chute ou de vol. La souscription d'un contrat assurant la couverture de

ces frais est du ressort de chaque participant.

#### **ARTICLE 16 : DROIT A L'IMAGE**

Par sa participation au Tour Métropole Nice Côte d'Azur, chaque participant autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

#### **ARTICLE 17 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

En s'inscrivant au Tour Métropole Nice Côte d'Azur, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter expressément et sans réserve.